

ARRETE n° 54 - 2023

DECISION NE FAISANT PAS OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE DELIVRE PAR LE MAIRE au nom de la commune de VILLAZ

Dossier n° DP07430323X0019		
Date de dépôt : Affichage avis de dépôt : Complété le :	17/03/2023	Surface de plancher créée : m ²
Demandeur : Demeurant à : Pour :	DUBOIS FREDERIQUE 26 CHEMIN DU PAUTEX CHAMPS DES PEUPLIERS 74370 VILLAZ Pose panneaux solaires	Nombre de logements créés : Destination :
Adresse du terrain :	26 CHEMIN DU PAUTEX LE PAUTEX - CHAMPS DES PEUPLIERS 74370 Villaz	
Référence cadastrale :	B1-3119, B1-3125, B1-3129	

Le Maire,

VU la demande déclaration préalable susvisée,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20/02/2020 mis à jour le 12/03/2020,

VU la délibération du 28 juin 2018 n° 2018-342 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUI HD) du Grand Annecy,

VU la délibération du 25 mars 2021 n° DEL-2021-59 PLUI du Grand Annecy – compléments à la délibération de prescription du 28 juin 2018,

VU la carte des aléas notifiée par le Préfet en date du 03/02/2006,

CONSIDERANT la demande portant sur la pose de panneaux solaires

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à VILLAZ le 29/03/2023

Le Maire,

Christian MARTINOD

